SYNDICAT ORNE AVAL

ZI de Franchepré – 54240 JOEUF

MARCHÉ DE SERVICES – PROCÉDURE ADAPTÉE

Inspections télévisées (ITV) des réseaux d'assainissement – codage NF EN 13508-2+A1

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

Date limite de remise des offres : 03/12/2026 à 11H45

Accord-cadre n° 2026-08

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)

1. Objet de la consultation

La consultation a pour objet la réalisation d'inspections télévisées (ITV) des réseaux d'assainissement collectif d'Orne Aval, avec codage des observations selon la norme NF EN 13508-2+A1, sur les communes de Joeuf, Homécourt, Batilly, Moineville, Valleroy, Hatrize, Moutiers, Roncourt, Montois-la-Montagne, Auboué, Sainte-Marie-aux-Chênes et, si concerné, Moyeuvre-Grande. Il remplace l'accord-cadre n° 2023-06.

Acheteur : Orne Aval, Centre d'activités économiques, ZI de Franchepré, 54240 JOEUF – SIRET 20008618900012 – représenté par Monsieur le Président.

Classification CPV : 90491000— inspection des réseaux d'assainissement.

1.1 Forme du marché

Accord-cadre de services à bons de commande (articles L. 2125-1 et R. 2162-1 et suivants du Code de la commande publique), avec un montant minimum de 5 000 € HT et un montant maximum de 85 000 € HT pour la durée totale, conclu avec un seul opérateur économique. La consultation n'est pas allotie : une seule nature de prestation, une seule organisation de tournées.

1.2 Durée

36 mois à compter du 1er janvier 2027 (ou de la date de notification si elle est postérieure), soit jusqu'au 31 décembre 2029. L'accord-cadre n'est pas reconduit. Les bons de commande peuvent être émis pendant toute la durée de l'accord-cadre.

2. Organisation de la consultation

Procédure : procédure adaptée ouverte, articles L. 2123-1, R. 2123-1 3°, R. 2123-4 et R. 2123-5 du Code de la commande publique.

Négociation : le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les candidats ayant remis une offre.

Vérification des candidatures : à tout moment et au plus tard avant l'attribution (article R. 2144-3).

Groupements : possibles sous toute forme ; un même opérateur ne peut présenter plusieurs offres en agissant à la fois seul et en groupement ou dans plusieurs groupements.

Variantes : non autorisées. Prestations supplémentaires éventuelles : non prévues.

Modifications de détail : au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres.

Délai de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

3. Contenu du dossier de consultation

Règlement de la consultation (RC)

Acte d'engagement (AE)

CCAP

CCTP et ses annexes (nomenclature des regards, modèle de rapport, structure du fichier de données)

BPU et DQE

4. Retrait du dossier et questions

Dossier dématérialisé, téléchargeable gratuitement sur https://lerepublicainlorrain.marchespublics-eurolegales.com/. Les questions sont posées exclusivement sur la plateforme au plus tard 8 jours avant la date limite ; réponse au plus tard 6 jours avant celle-ci.

5. Présentation des candidatures et des offres

5.1 Candidature

DC1 et DC2 (ou équivalent) ou DUME

Déclaration sur l'honneur de non-exclusion (articles L. 2141-1 à L. 2141-11)

Attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle en cours de validité, couvrant l'activité d'inspection de réseaux

Déclaration des effectifs moyens annuels et de l'encadrement des trois dernières années

Description du matériel d'inspection (caméras, chariots, robots, systèmes de mesure) et des mesures de qualité

Références d'inspections télévisées de réseaux d'assainissement exécutées avec codage NF EN 13508-2 sur les trois dernières années (client, linéaire, période, contact)

Justificatifs de formation des opérateurs et codeurs au codage NF EN 13508-2

Preuve de la qualité : attestation d'accréditation Cofrac selon la norme NF EN ISO/IEC 17020 couvrant l'inspection de réseaux d'assainissement en service, ou équivalent (autre accréditation reconnue ou preuves écrites de mesures équivalentes d'assurance qualité)

Mesures de gestion environnementale

DC4 en cas de sous-traitance

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents que l'acheteur peut obtenir directement par un système électronique gratuit (R. 2143-13) ou déjà transmis lors d'une précédente consultation et restés valables (R. 2143-14). Le DUME est accepté.

5.2 Offre

Acte d'engagement complété, daté et signé

BPU et DQE complétés (prix en chiffres et en lettres)

Mémoire technique de 12 pages maximum comprenant : (a) la méthodologie d'inspection (matériel, vitesse de progression, inspection depuis les deux regards, gestion des tronçons non inspectables) ; (b) l'organisation (équipes, planning, délais de remise des rapports, gestion des bons de commande) ; (c) la chaîne de codage et le contrôle qualité interne ; (d) la sécurité en réseau et la signalisation ; (e) la production des livrables et des données (exemple de rapport anonymisé et exemple de fichier de données conforme à l'annexe 3) ; (f) la démarche environnementale ; (g) le cas échéant, l'insertion professionnelle

Exemple d'un rapport d'inspection (PDF) et d'un fichier de données, anonymisés, issus d'une prestation antérieure

6. Jugement des candidatures et des offres

Critère	Pondération

1. Valeur technique de l'offre	40 %
2. Prix	40 %
3. Démarche environnementale	10 %
4. Moyens humains et matériels, capacité à respecter les délais	10 %

Valeur technique (40 pts) : méthodologie d'inspection et qualité du codage (14 pts) ; contrôle qualité et fiabilité des livrables et des données (12 pts) ; organisation, délais de remise des rapports et réactivité (8 pts) ; sécurité et prévention (6 pts).

Prix (40 pts) : note = 40 × (montant HT du DQE de l'offre la plus basse ÷ montant HT du DQE de l'offre examinée).

Démarche environnementale (10 pts) : véhicules et motorisation (3 pts) ; prévention des pollutions et protection du milieu (3 pts) ; dématérialisation et sobriété des livrables (2 pts) ; gestion des déchets de chantier (2 pts).

Moyens humains et matériels, capacité à respecter les délais (10 pts) : effectifs et qualification des opérateurs et codeurs (4 pts) ; matériel, étalonnage et maintenance (3 pts) ; capacité de mobilisation (3 pts).

Les sous-critères sont notés de 0 à 10 selon le barème de la grille d'analyse.

Les offres irrégulières, inacceptables ou inappropriées sont écartées. Une offre anormalement basse fait l'objet d'une demande de justifications. En cas de discordance, les prix en lettres du BPU prévalent ; les erreurs de calcul du DQE sont rectifiées et le montant corrigé sert au jugement.

6.1 Attribution

Le candidat pressenti produit dans un délai de 10 jours les attestations de non-exclusion et de régularité sociale et fiscale. À défaut, son offre est rejetée et le suivant est sollicité. Les candidats non retenus sont informés avec les motifs.

7. Remise des offres

Remise exclusivement dématérialisée sur la plateforme, avant la date et l'heure limites, fuseau horaire de Paris. Formats acceptés : PDF, DOC/DOCX, XLS/XLSX, RTF, JPG, PNG. Une copie de sauvegarde peut être déposée sous pli scellé portant la mention « copie de sauvegarde » à l'adresse du syndicat. La signature électronique n'est exigée qu'à l'attributaire.

8. Renseignements et recours

Renseignements : plateforme de dématérialisation ; contact technique : Jordan POZZOLO (jordan@orne-aval.fr – 03.87.73.33.33)

Recours : Tribunal administratif de Nancy, 5 place de la Carrière, CO n° 20038, 54036 Nancy Cedex – greffe.ta-nancy@juradm.fr – 03 83 17 43 43.